

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°23

Date de Publication

1 4 MARS 2022

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

1 4 MARS 2022

Date de la convocation

24 février 2022

Présents :

Mmes GOBET, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIERE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme FIGARELLA à M. BOYER
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme le Maire
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT
Mme LOVERA à M. MACHERAS DE MONTILLET
Mme MATEO à M. DENONFOUX
Mme VEILEX à Mme LAFAYSSE
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire

<u>Objet</u>: Aide d'urgence pour les populations victimes – Action Ukraine participation au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.

Madame le Maire expose à ses collègues que le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Il permet aux **collectivités territoriales** qui le désirent d'apporter une **aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires** à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées. En effet, ce sont des experts de l'humanitaire d'urgence qui auront la charge de la gestion de ces fonds et il garantit la traçabilité et une réponse française coordonnée et adaptée à la crise.

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, il est apparu important de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de notre collectivité qui permettra le financement d'opérations humanitaires d'urgences répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Le rapporteur propose au conseil municipal dans les conditions susvisées :

- D'approuver le versement d'une subvention de 5 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) destinée à venir en aide à la population ukrainienne,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 3 mars 2022.

E POST

Le Maire, Danielle MILON